

2014-2266
2015-05-11

POLYPHASE® P-100EP
POUDRE SOLUBLE

POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT
Fongicide à large spectre pour systèmes
à base de solvant et d'eau

GARANTIE:

Carbamate de butyle 3-iodo-2-propynyl99%

AFFICHER UNE COPIE DE CETTE ÉTIQUETTE DANS LA ZONE DE TRAITEMENT

N° D'ENREGISTREMENT 31497 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

DANGER



POISON

CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Les produits contenant ce pesticide antimicrobien ne doivent pas être utilisés dans les matériaux d'emballage des aliments ni dans les produits en contact avec des aliments.

CONTENU NET: ____ kg

TROY CHEMICAL CORPORATION

One Avenue L
Newark, New Jersey 07105

REPRÉSENTANT CANADIEN :

Troy Chemical Company Limited
242 Applewood Crescent, Unit 14
Concord, Ontario L4K 4E5
Tél.: 905-760-7902
Télécopieur : 905-760-7904

MODE D'EMPLOI :

RESTRICTIONS D'UTILISATION :

NE PAS utiliser dans le plastique destiné à la fabrication de jouets

NE PAS utiliser le bois et le papier/carton traité par le Polyphase AF-1 pour fabriquer des contenants destinés à l'industrie alimentaire ou des surfaces en contact direct avec des aliments.

NIVEAUX D'APPLICATION SUGGÉRÉS

<u>Application</u>	<u>% de poids de Polyphase P-100EP</u>
Peintures et teintures (extérieures)	0,10 - 0,50
Peintures et teintures (intérieures)	0,01 - 0,16
Adhésifs.....	0,02 - 0,05
Enduits de plastique.....	0,025 - 0,10

Le niveau d'utilisation de **Polyphase® P-100EP**, en tant que fongicide dans des produits préparés, peut varier en fonction de la composition individuelle et du mode d'utilisation finale du système final.

Pour déterminer la concentration optimale de POLYPHASE® P-100EP nécessaire pour assurer une protection efficace du matériel, il est recommandé de tester les différentes concentrations autorisées (fourchette indiquée ci-dessous)

PEINTURES ET TEINTURES (EXTÉRIEURES ET INTÉRIEURES)

(AUCUN CONTACT ALIMENTAIRE)

Polyphase® P-100EP devrait être ajouté avec une bonne agitation à la fin du cycle de fabrication. Ce produit confère généralement une protection lorsqu'utilisé d'après le poids total de la formulation. Une concentration supérieure sans toutefois dépasser le maximum indiqué ci-dessus, peut s'avérer nécessaire dans les endroits chauds et humides où les moisissures posent particulièrement problème. Utilisé dans les peintures intérieures, pour réduire la dégradation fongique.

ADHÉSIFS

(AUCUN CONTACT AVEC LES ALIMENTS)

Empêche la croissance des organismes champignons au stade de pellicule humide et sèche.

Polyphase® P-100EP devrait être ajouté à la fin du cycle de production avec une bonne agitation.

ENDUITS DE PLASTIQUE (PVC)

(AUCUN CONTACT AVEC LES ALIMENTS)

Polyphase® P-100EP peut être utilisé dans le PVC pour prévenir la prolifération des moisissures superficielles sur les articles tels que les rideaux de douche, les bâches, les parapluies, etc. Il est recommandé de disperser le Polyphase® P-100EP dans l'agent plastifiant avant de l'incorporer à la résine. (Il n'est pas recommandé d'utiliser du Polyphase® P-100EP si le traitement prévoit l'exposition à une température supérieure à 177 °C (350 °F) pendant une période prolongée et il ne faut pas l'utiliser si l'article en PVC sera en contact avec des aliments.)

NOTES :

- a) Le niveau d'utilisation de Polyphase® P-100EP, en tant que fongicide dans des produits préparés, peut varier en fonction de la composition individuelle et du mode d'utilisation finale du système complet.
- b) Les contenants en métal utilisés pour formulation doivent toujours être doublés.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Corrosif pour les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Sensibilisant cutané potentiel. Nocif ou mortel si ingéré. Peut être mortel si inhalé. Ne pas inhaler la vapeur ni la brume. Éviter de produire des poussières. S'assurer que la ventilation soit adéquate. Ne pas porter des lentilles cornéennes.

Les travailleurs doivent porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des lunettes de protection ou un écran facial pendant les activités de mélange, de chargement, l'application, du nettoyage et de réparation. Pendant la manipulation du concentré, porter un écran protecteur complet avec cartouche contre les vapeurs organiques avec un pré filtre approuvé par NIOSH pour pesticides, ou une boîte filtrante approuvée par NIOSH approuvée pour les pesticides, des gants résistant aux produits chimiques, un tablier, une casquette et des bottes.

Suivre les consignes du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle. Si aucune consigne n'est donnée au sujet des éléments lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude pour les nettoyer. Ne pas entreposer ou laver l'équipement de protection individuelle avec la lessive ordinaire.

Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre de la gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Les utilisateurs doivent enlever leurs vêtements immédiatement si le pesticide s'infiltré dans les vêtements, bien se laver et mettre des vêtements propres.

Les utilisateurs doivent enlever leur équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Se laver à fond dès que possible.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques.

NE PAS rejeter d'effluents contenant ce produit dans les réseaux d'égouts, lacs, cours d'eau, étangs, estuaires, océans ou tout autre plan d'eau.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE :

Tenir le contenant hermétiquement fermé. Entreposer à la verticale, dans un endroit sec.

Entreposer à des températures de moins de 32 deg.Celsius (90 deg.Farenheight).

Ne pas contaminer l'eau, ni les aliments pour humains ou pour animaux pendant l'entreposage ni pendant l'élimination.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange dans le réservoir.

2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.